MINISTRY OF PUBLIC INFRASTRUCTURE RENEWAL

2005-2006
Accessibility Plan

Ontario

ISSN # 1712-2376

Table of Contents

Introduction 3
Message from the Minister 4
Report on Achievements of 2004-2005 Planning Commitments 5
Commitments and Strategies for 2005-2006 11
For More Information 16

Introduction

The recent passage of the landmark *Accessibility for Ontarians with Disabilities Act,* 2005 marks a new era of accessibility in Ontario. This legislation will make Ontario one of the world leaders in improving accessibility for people with disabilities.

While the government is moving forward to implement the new legislation, there will be a transition period during which government and parts of the broader public sector will continue to have planning and other obligations under the *Ontarians with Disabilities Act*, 2001 (ODA). These obligations will remain in effect until they are repealed and replaced by standards under the new Act.

Under the ODA, Ontario government ministries, municipalities, hospitals, school boards, colleges, universities and public transportation organizations are required to develop annual accessibility plans to make policies, practices, programs, services and buildings more accessible to people with disabilities. These plans must be made available to the public. Accessibility planning efforts to date have developed a strong foundation for the development of accessibility standards that will ensure real and effective change.

This document is the second annual accessibility plan developed by the Ministry of Public Infrastructure Renewal. It highlights achievements of the 2004-05 plan and outlines commitments for 2005-06 so that no new barriers are created and, over time, existing ones are removed.

This ministry intends to build on its achievements by implementing initiatives that support the government's efforts and commitment to continue to make Ontario an inclusive and accessible province, where people of all abilities have a chance to fully participate and achieve their potential.

Message from the Minister

Hon. David Caplan:

I am pleased to present the Ministry of Public Infrastructure Renewal's second annual accessibility plan. Passage of the landmark Accessibility for Ontarians with Disabilities Act, 2005 marks a new era in accessibility. This legislation will make Ontario a world leader in improving accessibility for people with disabilities.

The government continues to take a leadership role in identifying, removing and preventing barriers, and improving accessibility through a participatory, proactive and integrated approach that spans the priorities of customer service, employment, communications and information, and the built environment.

We continue to build on past progress and accomplishments, and begin to lay the foundation for the development of accessibility standards that will ensure real and effective change takes place. In 2004-05, this ministry demonstrated continued leadership in improving accessibility by continuing to improve the accessibility of its Internet and intranet sites through providing effective support mechanisms and equipment for ministry staff and ensuring ministry office space is accessible. It is important that the OPS lead by example in building on our successes and achievements and in becoming an accessible and inclusive employer and service provider.

The achievements highlighted in this year's plan, as well as the commitments to make further improvements in the coming year, demonstrate this ministry's efforts to support the government's commitment to make Ontario's communities strong, vital and accessible to people of all abilities.

Hon. David Caplan
Minister of Public Infrastructure Renewal

Report on Achievements of 2004-2005 Planning Commitments

The Ministry of Public Infrastructure Renewal was successful in achieving many of its commitments outlined in its 2004-05 accessibility plan. The following section provides a status report.

Commitment:

As PIR contemplates the development of any future legislation or regulations, the ministry will seek to ensure that the intent of the ODA is addressed in their development. Meeting the objectives of the ODA will be a condition in negotiating contribution agreements for infrastructure projects with other governments and transfer partners.

Status: Completed and on-going.

Action and Timeframe: See above.

Commitment: The 2004/05 capital planning instructions required ministries to identify obligations to the ODA in the planning process. PIR will continue to review the capital planning guidelines to ensure that ministries understand the requirement to include compliance with ODA as part of their capital plans.

Status: Completed and ongoing.

Action and Timeframe:

The ministry will provide ministries with 2005-2006 capital planning guidelines that reflect ODA requirements (ODA Section 9).

Commitment: As PIR develops future infrastructure funding programs, the ministry will seek to ensure that program eligibility criteria reflect accessibility requirements where appropriate. This will ensure that infrastructure projects that receive funding have considered accessibility objectives as part of the planning process.

Status: Completed and ongoing.

Action and Timeframe:

The ministry will ensure commitment to, and compliance with, the ODA objectives is included in program criteria and as part of the application process for future infrastructure funding programs.

Commitment: During the input phase of ministry program and policy development, the ministry will ensure that where possible, locations and sessions are accessible to Ontarians with disabilities.

Status: Completed and ongoing.

Action and Timeframe:

The ministry has incorporated accessibility considerations into selection criteria and will continue to ensure that venues chosen for public consultation are accessible for Ontarians with disabilities.

Commitment: PIR is currently developing a new website that will provide program, project and ministry information. The ministry will ensure that the new website is accessible to Ontarians with disabilities.

Status: Completed.

Action and Timeframe:

Disability issues will be a key consideration as PIR develops its new website, to ensure access to information for all Ontarians.

Commitment: The ministry recognizes the importance of offering written materials in alternate formats.

Status: Completed and ongoing.

Action and Timeframe:

The ministry will identify a representative to ensure that requests for written materials in alternate formats can be provided upon request in accordance with Section 7.

Commitment: PIR will honour ODA requirements in the procurement of goods and services.

Status: In progress.

Action and Timeframe:

Staff involved in the procurement process will be updated of changes to requirements to ensure on-going compliance with the ODA. Formal processes and training will be communicated to staff to ensure compliance and consistency.

Rationale:

The ministry is currently reviewing its procurement policies and will include formal training once completed.

Commitment: All future job advertisements will be reviewed for language and content that respects people with disabilities.

Status: Completed and ongoing.

Action and Timeframe:

Human Resources will review any future job advertisements to ensure consistency with the requirements of the ODA.

Commitment: The joint 2003-2004 Ministry of Finance/Ministry of Public Infrastructure Renewal Plan included a commitment that ministry facilities be reviewed to ensure barrier free access to ministry locations. PIR will ensure that its accommodation planning will result in barrier free access to members of the public as well as for staff.

Status: In progress.

Action and Timeframe:

The ministry will follow MBS guidelines on accessibility and continue to review PIR facilities to ensure that ODA requirements are met.

Rationale:

The ministry currently reviewing its accommodation requirements.

Commitment: PIR will ensure that new PIR staff are aware of the ministry's commitment to accessibility, accommodation and other objectives of the ODA.

Status: Completed and ongoing.

Action and Timeframe:

PIR will develop and orientation program for staff that includes information on ways to self-identify accommodation requirements on a confidential basis.

Commitment: As the ministry proceeds with its organizational development process, it is important to maximize the opportunity to gain broader input and insight in accessibility planning objectives.

To gain wider involvement from PIR staff, the current working group on the Accessibility Plan will be expanded.

Status: Completed and on-going.

Action and Timeframe:

Upon release of the plan for next year, a request for volunteers and input will be included to increase membership. Divisional representation will be encouraged to ensure that input is received ministry wide.

Commitment: It is important that managers understand their obligations with respect to disability and accommodation issues. PIR will ensure that new managers and staff with leadership responsibility are updated on requirements. Existing managers will also be made aware of any changes to current programs or policies related to accommodation.

Status: Completed and ongoing.

Action and Timeframe:

PIR will ensure that mangers and senior staff will receive orientation upon hiring and additional training as required to ensure that they possess an understanding of accommodation and disability issues including, how to access funding or assessment services for staff with disabilities.

Commitment: The ministry will ensure that emergency preparedness plans and practices incorporate accessibility planning as part of its plan.

Status: Completed and ongoing.

Action and Timeframe:

When creating its emergency management plan, PIR will ensure that accessibility issues and specific evacuation /contingency plans are developed for staff with disabilities. PIR will also ensure that staff are aware of self identification processes to enable appropriate inclusion in the plan.

Commitment: The ministry is committed to ensuring barrier free access for employment competitions and interviews.

Status: Completed and ongoing.

Action and Timeframe:

The ministry will ensure alternate formats for job ads can be sources and that the interview process is fully accessible.

Commitments and Strategies for 2005-2006

This section represents the ministry's plan, including new commitments and initiatives for the coming year.

Customer Service

Commitment: Procedures for how to respond to requests for accessible formats will be available on Intranet for staff.

Action: Continue to ensure ministry ODA Intranet page is updated and reflects current information.

Timeframe: Completed and ongoing.

Commitment: Continue to ensure that all new information posted on the existing Inter/intranet sites being developed are fully accessible to people with disabilities as required by section 6 of the ODA.

Action: Continue to ensure accessibility to people with disabilities.

Timeframe: Completed and ongoing.

Commitment: Promote emergency and evacuation procedures to encourage staff who may require assistance to identify themselves to their managers.

Action: Procedures to be promoted, and modified as required, based on staff identification.

Timeframe: Ongoing.

Employment

Commitment: Promote staff awareness of accessibility issues and the Ontarians with Disabilities Act through Lunch and Learn sessions.

Action: Encourage awareness and identify any potential barriers by soliciting staff input.

Timeframe: Commencing in Fall 2005 (Late September 2005).

Commitment: All new job descriptions will be reviewed for language and content that respects people with disabilities.

Action: Human Resources will review any future job descriptions to ensure that the content is consistent with the requirements of the ODA.

Timeframe: Completed and ongoing.

Communications and Information

Commitment: Continue to provide publications in accessible formats to the public and members of staff.

Action: Ensure alternate formats are made available.

Timeframe: Completed and ongoing.

Commitment: The Ministry will actively encourage the agencies that report to it to develop accessibility policies in keeping with the spirit and intent of the ODA

Action: Continue to encourage agencies in this regard.

Timeframe: Ongoing.

Commitment: Conduct an employee survey to assess level of knowledge about accessibility issues.

Action: In progress.

Timeframe: Commencing fall 2005 (late October 2005).

Built Environment

Commitment: Continue to work with the Ontario Realty Corporation and building management to ensure barriers are identified in common areas and are addressed and eliminated.

Action: Continue to improve the accessibility of offices and facilities and ensure that ORC guidelines entitled "Standards for Barrier-free Design of Ontario Government Facilities" October 2004 are provided to all accommodations staff.

Timeframe: Completed and ongoing.

Government Funded Capital Plans

Commitment:

As PIR develops future infrastructure funding programs, the ministry will seek to ensure that program eligibility criteria reflect accessibility requirements where appropriate. This will ensure that infrastructure projects that receive funding have considered accessibility objectives as part of the planning process.

Action: The ministry will ensure commitment to, and compliance with, the ODA objectives is included in program criteria and as part of the application process for future infrastructure funding programs.

Timeframe: Completed and ongoing.

Procurement

Commitment: The ministry will continue to comply with MBS procurement guidelines to ensure that accessibility has been considered in the procurement of accessible goods and services.

Action: Continue to provide updates to procurements staff as they become available.

Timeframe: Ongoing.

For More Information

Questions or comments about the ministry's accessibility plan are always welcome.

Please phone:

General inquiry number:	In Toronto 416-325-0424
TTY number:	711 for Bell Relay service to access 1-800-667-1940
1-800 number:	1-800-667-1940
E-mail:	jane.albright@pir.gov.on.ca
Ministry website address:	www.pir.gov.on.ca

Visit the Ministry of Community and Social Services (MCSS) Accessibility Ontario web site at: http://www.mcss.gov.on.ca/accessibility/index.html. The site promotes accessibility and provides information and resources on how to make Ontario a barrier-free province.

Alternate formats of this document are available free upon request from:

Publications Ontario
880 Bay Street, Toronto, ON M7A 1N8. Tel: (416) 326-5300
Out of town customers, except Ottawa call: 1-800-668-9938
In Ottawa, call (613) 238-3630 or toll-free: 1-800-268-8758
TTY Service: 1-800-268-7095

Queen's Printer for Ontario

ISSN 1712-2376 (English)
1712-2384 (French)
Ce document est disponible en français.

MINISTÈRE DU RENOUVELLEMENT DE L'INFRASTRUCTURE PUBLIQUE

Plan d'accessibilité
2005-2006

Ontario

ISSN 1712-2384

Table des matières

Introduction	**p. 3**
Message du ministre du Renouvellement de l'infrastructure publique	**p. 4**
Rapport sur les réalisations relatives aux engagements pris en 2004-2005	**p. 5**
Engagements et stratégies pour 2005-2006	**p. 10**
Renseignements	**p. 13**

Introduction

L'adoption récente de la *Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario* marque le début d'une nouvelle ère d'accessibilité dans la province. Cette loi fera de l'Ontario l'un des chefs de file mondiaux dans le domaine de l'amélioration de l'accessibilité pour les personnes handicapées.

Tandis que le gouvernement se prépare à appliquer la nouvelle loi, la province connaîtra une période de transition pendant laquelle le gouvernement et divers organismes du secteur parapublic devront continuer à respecter leurs obligations, notamment en matière de planification, au titre de la *Loi de 2001 sur les personnes handicapées de l'Ontario* (LPHO). Les dispositions relatives à ces obligations resteront en vigueur jusqu'à ce qu'elles soient abrogées et remplacées par des normes conformes à la nouvelle loi.

En vertu de la LPHO, les ministères du gouvernement de l'Ontario, les municipalités, les hôpitaux, les conseils scolaires, les collèges et universités et les organismes de transport en commun sont tenus d'élaborer des plans d'accessibilité annuels pour rendre leurs politiques, pratiques, programmes, services et édifices plus accessibles aux personnes handicapées. Ces plans doivent être mis à la disposition du public. Les efforts de planification de l'accessibilité déjà accomplis serviront de base solide pour établir des normes d'accessibilité qui se traduiront par des changements positifs et concrets.

Le présent document est le second plan d'accessibilité annuel élaboré par le ministère du Renouvellement de l'infrastructure publique. Il met l'accent sur les réalisations relatives aux engagements définis dans le plan de 2004-2005, et décrit les engagements pris pour 2005-2006 afin d'éviter la création de tout nouvel obstacle et d'éliminer progressivement les obstacles actuels.

Notre ministère a l'intention de se fonder sur ses réalisations pour lancer des initiatives qui appuient les efforts déployés et l'engagement pris par le gouvernement pour continuer à faire de l'Ontario une province plus intégrée et accessible, où les personnes de toutes aptitudes peuvent participer pleinement à la vie de la société et réaliser leur potentiel.

Message du ministre

L'hon. David Caplan

Je suis heureux de vous présenter le second plan d'accessibilité annuel du ministère du Renouvellement de l'infrastructure publique. L'adoption récente de la *Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario* marque le début d'une nouvelle ère d'accessibilité dans la province. Cette loi fera de l'Ontario l'une des figures de proue mondiale de l'amélioration de l'accessibilité pour les personnes handicapées.

Chef de file dans le domaine de l'accessibilité, le gouvernement recense et supprime les obstacles existants, évite d'en créer de nouveaux, et améliore l'accessibilité en adoptant une approche participative, proactive et intégrée qui couvre les besoins prioritaires dans les domaines du service à la clientèle, de l'emploi, des communications et de l'information, et du milieu bâti.

Nous continuons à nous fonder sur nos progrès et nos réalisations, et commençons à établir les bases nécessaires pour élaborer des normes d'accessibilité qui assureront des changements positifs et concrets. En 2004-2005, notre ministère a fait preuve de leadership continu en matière d'accessibilité en améliorant l'accès à ses sites Internet et intranet et en offrant à son personnel du matériel et des mécanismes de soutien efficaces. Il est important que la fonction publique de l'Ontario montre l'exemple en se fondant sur ses succès et ses réalisations, et en devenant un employeur et un fournisseur de services intégralement accessibles à tous.

Les réalisations qui sont mises de l'avant dans notre plan et les engagements que nous prenons pour poursuivre les améliorations au cours de l'année à venir témoignent des efforts déployés par le ministère afin d'appuyer la volonté du gouvernement d'édifier en Ontario des collectivités fortes, dynamiques et accessibles aux personnes de toutes aptitudes.

L'hon. David Caplan
Ministre du Renouvellement de l'infrastructure publique

Rapport sur les réalisations relatives aux engagements pris en 2004-2005

Le ministère du Renouvellement de l'infrastructure publique (RIP) a su respecter bon nombre des engagements présentés dans son plan d'accessibilité 2004-2005. La section qui suit offre un rapport d'étape de ses travaux.

Exigences de la Loi

Engagement : À mesure que le RIP envisagera d'élaborer d'autres lois ou règlements à l'avenir, il veillera à ce que l'intention de la LPHO soit respectée. La réalisation des objectifs de la LPHO sera une condition de la négociation des ententes de contribution relatives aux projets d'infrastructure avec d'autres gouvernements et partenaires de transfert.

État d'avancement : Engagement permanent

Mesure et calendrier : Voir ci-dessus.

Politiques

Engagement : Les instructions concernant la planification des immobilisations en 2004-2005 exigeaient des ministères qu'ils reconnaissent leurs obligations envers la LPHO dans le processus de planification. Le RIP continuera à examiner les lignes directrices sur la planification des immobilisations pour veiller à ce que les ministères comprennent qu'ils doivent inclure la conformité à la LPHO dans leurs plans d'immobilisations.

État d'avancement : Engagement réalisé et permanent

Mesure et calendrier : Le RIP communiquera aux ministères des lignes directrices sur la planification des immobilisations en 2005-2006 conformément aux exigences de la LPHO (article 9).

Engagement : À mesure que le RIP élaborera à l'avenir des programmes de financement de l'infrastructure, il veillera à ce que les critères d'admissibilité des programmes tiennent compte, le cas échéant, des exigences d'accessibilité. Cela garantira que les projets d'infrastructure qui reçoivent un financement ont inclus les objectifs d'accessibilité comme faisant partie du processus de planification.

État d'avancement : Engagement réalisé et permanent

Mesure et calendrier : Le RIP veillera à ce que l'engagement envers les objectifs de la LPHO et le respect de ces objectifs soient inclus dans les critères des programmes comme faisant partie du processus de demande eu égard aux futurs programmes de financement de l'infrastructure.

Programmes et services

Engagement : Le RIP prépare actuellement un nouveau site Web où seront affichés des renseignements sur le ministère, ses programmes et ses projets. Il veillera à ce que le nouveau site Web soit accessible aux Ontariennes et Ontariens handicapés.

État d'avancement : Engagement réalisé

Mesure et calendrier : La prise en compte des handicaps sera une considération prioritaire pour le RIP tandis qu'il élabore son nouveau site Web pour assurer l'accès de toutes les Ontariennes et tous les Ontariens à l'information diffusée.

Engagement : Le RIP reconnaît qu'il est important que les documents écrits soient disponibles sur supports de substitution.

État d'avancement : Engagement réalisé et permanent

Mesure et calendrier : Le RIP nommera un représentant qui sera chargé de veiller à ce que le matériel écrit puisse être fourni, sur demande, sur supports de substitution conformément à l'article 7.

Engagement : Le RIP honorera les exigences de la LPHO eu égard à l'approvisionnement en biens, produits et services.

État d'avancement : Engagement en cours de réalisation

Mesures et calendrier : Le personnel participant au processus d'approvisionnement sera mis au courant des changements apportés aux exigences pour garantir une conformité continue avec la LPHO. Des processus officiels et une formation seront dispensés au personnel pour assurer la conformité et la cohérence.

Motif : Le RIP revoie actuellement ses politiques d'approvisionnement qui incluront à l'avenir une formation structurée.

Engagement : Le RIP examinera toutes les offres d'emploi affichées à l'avenir pour veiller à ce que leur language respecte les personnes handicapées.

État d'avancement : Engagement réalisé et permanent

Mesure et calendrier : Le bureau des ressources humaines passera en revue toutes les offres d'emploi affichées à l'avenir pour s'assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la LPHO.

Engagement : Le plan conjoint 2003-2004 du ministère des Finances et du ministère du Renouvellement de l'infrastructure publique comprenait un engagement que les installations des ministères soient examinées pour y assurer un accès sans obstacle. Le RIP s'assurera que les plans d'adaptations assurent un accès sans obstacle des membres du public comme du personnel.

État d'avancement : Engagement en cours de réalisation

Mesure et calendrier : Le RIP suivra les lignes directrices du Secrétariat du Conseil de gestion sur l'accessibilité et continuera à examiner ses installations pour vérifier que les exigences de la LPHO sont satisfaites.

Motif : Le RIP passe actuellement en revue ses exigences en matière d'adaptations.

Pratiques

Engagement : Le RIP veillera à ce que les nouveaux membres du personnel soient au courant de l'engagement du ministère envers l'accessibilité, les adaptations et d'autres objectifs de la LPHO.

État d'avancement : Engagement réalisé et permanent

Mesure et calendrier : Le RIP élaborera un programme d'orientation à l'intention du personnel qui comprendra des renseignements sur les façons, pour les personnes en cause, d'identifier leurs besoins en matière d'adaptations et d'en faire part de façon tout à fait confidentielle.

Engagement : À mesure que le RIP poursuivra son processus de développement organisationnel, il faudra créer toutes les occasions possibles de mieux réfléchir aux objectifs de planification de l'accessibilité et d'en discuter davantage. Pour augmenter la participation du personnel du ministère, le groupe de travail actuel sur le plan d'accessibilité sera étendu.

État d'avancement : Engagement réalisé et permanent

Mesures et calendrier : Une demande de volontaires et de commentaires sera incluse dans le plan de l'année prochaine dans le but d'augmenter le nombre de membres du groupe de travail. La représentation par division sera encouragée pour veiller à ce que des commentaires soient reçus de tout le ministère.

Engagement : Il est important que les chefs de service comprennent leurs obligations eu égard aux questions de handicaps et d'adaptations. Le RIP fera en sorte que les nouveaux chefs de service et les nouveaux membres du personnel avec des fonctions d'encadrement soient tenus au courant des exigences. Les chefs de service actuels seront également avertis de tout changement en rapport avec les adaptations apportées aux politiques ou aux programmes existants.

État d'avancement : Engagement réalisé et permanent

Mesure et calendrier : Le RIP veillera à ce que les chefs de service et les cadres supérieurs reçoivent une orientation lorsqu'ils seront engagés et une formation supplémentaire au besoin pour s'assurer qu'ils comprennent bien les questions relatives aux handicaps et aux adaptations, y compris comment accéder aux services de financement ou d'évaluation pour le personnel handicapé.

Engagement : Le RIP veillera à ce qu'une planification de l'accessibilité fasse partie intégrante des plans et des pratiques de préparation aux situations d'urgence.

État d'avancement : Engagement réalisé et permanent

Mesures et calendrier : Lorsqu'il créera son plan de gestion des situations d'urgence, le RIP veillera à ce que les questions d'accessibilité soient prises en compte et que des plans particuliers en cas d'imprévu ou d'évacuation soient élaborés à l'intention du personnel handicapé. Le RIP veillera également à ce que le personnel soit au courant des processus de déclaration volontaire pour permettre l'inclusion appropriée dans le plan.

Engagement : Le RIP s'est engagé à assurer pour tous un accès sans obstacle aux concours et entrevues d'emploi.

État d'avancement : Engagement réalisé et permanent

Mesure et calendrier : Le RIP veillera à ce qu'il soit possible de trouver les offres d'emploi sur supports de substitution et que le processus d'entrevue soit pleinement accessible.

Engagements et stratégies pour 2005-2006

Cette section présente le plan du ministère, y compris ses nouveaux engagements et ses initiatives pour la nouvelle année.

Service à la clientèle

Engagement : Diffuser sur intranet, à l'intention de ses employés, les procédures à suivre pour répondre aux demandes de matériel sur supports de substitution.

Mesure à prendre : Continuer de faire en sorte que la page intranet du ministère sur la LPHO est à jour et d'actualité.

Calendrier : Engagement réalisé et permanent

Engagement : Continuer de faire en sorte que toute nouvelle information versée sur un site intranet ou Internet actuel soit pleinement accessible aux personnes handicapées, comme le prévoit l'article 6 de la LPHO.

Mesure à prendre : Continuer d'assurer l'accessibilité pour les personnes handicapées.

Calendrier : Engagement réalisé et permanent

Engagement : Mener un sondage auprès des employés pour évaluer leur degré de connaissance des questions d'accessibilité.

Mesure à prendre : Engagement en cours de réalisation

Calendrier : Débutant à l'automne 2005 (fin octobre).

Engagement : Promouvoir les procédures d'urgence et d'évacuation pour encourager les employés du ministère à faire part aux chefs de service, le cas échéant, de leur besoin éventuel d'assistance.

Mesures à prendre : Promouvoir les procédures d'urgence et d'évacuation, et les modifier s'il le faut en fonction des besoins du personnel.

Calendrier : Engagement permanent

Emploi

Engagement : Contribuer à sensibiliser le personnel aux questions d'accessibilité et à la LPHO par l'entremise de déjeuners d'information.

Mesure à prendre : Encourager le personnel à se familiariser avec les questions d'accessibilité et obtenir ses commentaires dans le but de cerner les obstacles possibles à l'accessibilité.

Calendrier : Débutant à l'automne 2005 (fin octobre).

Engagement : Vérifier que le langage et le contenu de toute nouvelle description de poste sont respectueux des personnes handicapées.

Mesure à prendre : Le bureau des ressources humaines examinera toutes les nouvelles descriptions de poste pour veiller à ce que leur contenu soit conforme aux exigences de la LPHO.

Calendrier : Engagement réalisé et permanent

Communications et information

Engagement : Continuer d'offrir des publications sur supports de substitution au grand public et aux membres du personnel.

Mesure à prendre : Veiller à ce que l'information soit offerte sur supports de substitution.

Calendrier : Engagement réalisé et permanent

Engagement : Le RIP encouragera concrètement les organismes qui relèvent de lui d'élaborer des politiques d'accessibilité qui respectent l'esprit et l'intention de la LPHO.

Mesure à prendre : Continuer d'encourager les organismes en ce sens.

Calendrier : Engagement permanent

Engagement : Mener un sondage auprès des employés pour évaluer leur degré de connaissance des questions d'accessibilité.

Mesure à prendre : Engagement en cours de réalisation

Calendrier : Débutant à l'automne 2005 (fin octobre).

Milieu bâti

Engagement : Continuer de collaborer avec la Société immobilière de l'Ontario et les gestionnaires d'immeubles pour s'assurer qu'on identifie et élimine les obstacles présents dans les aires communes.

Mesure à prendre : Continuer à améliorer l'accessibilité des bureaux et installations.

Calendrier : Engagement réalisé et permanent

Renseignements

Les questions et les commentaires sur le plan d'accessibilité du ministère sont toujours les bienvenus.

Renseignements généraux :	À Toronto: 416 325-0424
Numéro ATS :	711 pour le Service de relais Bell permettant d'accéder à 1 800 667-1940
Sans frais :	1 800 667-2940
Courriel :	jane.albright@pir.gov.on.ca
Site Web du ministère :	www.pir.gov.on.ca

Visitez le site Web d'Accessibilité Ontario du ministère des Services sociaux et communautaires, à : http://www.mcss.gov.on.ca/accessibility/indexf.html. Le site promeut l'amélioration de l'accessibilité et offre des ressources et des renseignements destinés à faire de l'Ontario une province accessible.

Pour commander gratuitement un exemplaire du plan d'accessibilité sur support de substitution, adressez-vous à :
Publications Ontario
880, rue Bay, Toronto (Ontario) M7A 1N8
Téléphone : 416 326-5300
Autres régions, sauf Ottawa, composer sans frais le 1 800 668-9938
À Ottawa, composer le (613) 238-3630 ou, sans frais, le 1 800 268-8758
Service ATS : 1 800 268-7095

© Imprimeur de la Reine pour l'Ontario

ISSN 1712-2384

This document is available in English.